



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2011

À une séance extraordinaire tenue le 17 octobre 2011, à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, Mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 3 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Annulation de l'appel d'offres pour la fourniture d'équipement pour le traitement des eaux usées
 5. Autorisation d'appel d'offres et nomination d'un responsable en octroi de contrat pour les travaux de traitement des eaux usées
 6. Période de questions
 7. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 8. Clôture de la séance extraordinaire
-

15166-10-2011
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 octobre 2011 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15167-10-2011
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.



Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

15168-10-2011
point no 4

ANNULLATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE l'appel d'offres pour la fourniture d'équipement pour le traitement des eaux usées a été publié le 13 septembre 2011;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation ne peut s'appliquer, car elle ne respecte pas l'article 936.0.1.1 paragraphe 2 du Code municipal qui stipule qu'aucun critère ne doit compter pour plus de 30 points;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'annuler l'appel d'offres pour la fourniture d'équipement pour le traitement des eaux usées.

Adopté à l'unanimité

15169-10-2011
point no 5

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES ET NOMINATION D'UN RESPONSABLE EN OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a annulé l'appel d'offres pour la fourniture d'équipement pour le traitement des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser Martine Couture, directrice générale, à demander de nouveaux appels d'offres et d'agir à titre de responsable en octroi de contrat pour les travaux de traitement des eaux usées.

Adopté à l'unanimité

15170-10-2011
point no 7

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 17 octobre 2011 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15171-10-2011
point no 8

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 17 octobre 2011, à 19 h 07.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire-trésorière